

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE
R.P. 7.

Il me semble que les déclarations
Rome, le 20 mai 1936.

relatives à l'irréductible sont satisfaisantes. M. Ruggieri b

Monsieur le Conseiller fédéral,

trouvé approuvé de la tâche. 23.V.36 U

Le départ du courrier m'a obligé à limiter mon rapport politique No 6, concernant ma dernière entrevue avec M. Mussolini, au compte rendu de la partie de l'entretien que vous considérez comme essentielle.

Somme toute, je crois que nous pouvons être fort satisfaits des déclarations que me fit, conformément à votre demande et au sujet de l'attitude de la Suisse à l'égard du problème des sanctions, le Chef du Gouvernement italien. Il y a peut-être eu, quelque part, un excès de zèle dans la transmission de sa pensée telle qu'elle vous fut présentée. Quoiqu'il en soit, je suppose que vous aurez trouvé un apaisement suffisant dans les paroles de M. Mussolini.

oui mais la question n'est délicate.

La presse romaine d'hier et d'aujourd'hui contient, d'ailleurs, des entrefilets relatant l'opinion que vous avez manifestée, dans la question des sanctions, dans votre discours prononcé dimanche dernier à Fribourg. Sous ce pli, vous voudrez bien trouver quelques extraits témoignant de la satisfaction avec laquelle vos paroles très nettes ont été accueillies ici.

*
* *

Monsieur le Conseiller fédéral M o t t a ,
Chef du Département politique fédéral,

B E R N E .

=====



- 2 -

Ce n'est que vers la fin de l'entretien d'avant-hier soir que j'ai pu aborder la question, également très grave, du regain d'une littérature irrédentiste visant certaines parties de notre pays. Vous m'aviez autorisé, dans vos instructions du 12 mai, à mettre M. Mussolini au courant de la façon - devant être accueillie par lui avec satisfaction - par laquelle le Conseil fédéral se propose de régler incessamment l'affaire Colombi. Je me suis acquitté de ce message en quelques mots, non sans souligner une fois de plus que Colombi, par ses agissements nocifs, s'était complètement discrédité dans le Tessin et que nos institutions étaient bien assez fortes pour pouvoir passer à l'ordre du jour à travers l'agitation factice entretenue par quelques isolés. M. Mussolini s'est borné à faire quelques gestes approbateurs.

Après cette entrée en matière, je lui ai parlé très franchement des inquiétudes causées dans notre opinion par le regain d'une littérature irrédentiste et, notamment, par les deux brochures publiées par un sous-comité de la Dante Alighieri dont je lui ai indiqué les titres et les tendances générales. J'ai ajouté que nous étions en présence d'une tentative de quelques isolés de revendiquer une sorte de "protectorat moral" sur plusieurs de nos cantons et que les interprétations devant fatalement être données à des faits et gestes de cet ordre ne pouvaient être que déplorables. M. Mussolini s'exclama : "Protectorat moral, quelle absurdité!". Et, se tournant vexé vers M. Suvich, il de-

LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

- 3 -

manda péremptoirement : "Qui fait toujours ces histoires?". Le Sous-Secrétaire d'Etat ignorant tout des nouvelles publications, je répétai qu'il s'agissait essentiellement, en dehors d'une petite presse locale dans le nord de l'Italie, de publications de la Dante Alighieri. De nouveau M. Mussolini parut fort contrarié. Il déclara que, depuis 14 ans, il n'avait cessé, d'une part, de nous donner tous apaisements et, d'autre part, de marquer sa désapprobation de certains excès. Il a souligné qu'il ne fallait y attacher aucune importance; qu'il s'agissait de publications "paraissant parfois à la périphérie/^{et} à travers le contrôle exercé par le centre". Il demanda qu'on lui communiquât les brochures incriminées pour qu'il puisse aviser. J'ai cru devoir insister encore une fois sur l'effet produit, non seulement par ces brochures, mais aussi par deux revues paraissant sous un aspect plus ou moins scientifique, qui indiquent toujours comme nom de leur directeur celui du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. Se tournant à nouveau vers M. Suvich, M. Mussolini s'exclama : "Solmi! Non si è ancora disimpegnato di questa faccenda?". Ce fut à nouveau moi qui dus répondre que tel n'était, malheureusement, pas le cas et que le fait que le nom de M. Solmi figure sur les deux revues devait donner lieu à des interprétations fâcheuses.

J'ai l'espoir , à la suite de cet échange de vues qui me laisse également l'impression la plus favorable, que le Garde des Sceaux sera finalement prié de cesser d'exercer un patronat

- 4 -

regrettable.

*
*
*

J'informe votre Département, par une lettre séparée, de l'échange de vues, malheureusement trop bref, que je pus avoir, en terminant, avec M. Mussolini au sujet des questions économiques à l'ordre du jour entre les deux pays. Il faut retenir la déclaration de M. Mussolini que toute la politique économique future de l'Italie restera subordonnée au maintien ou à l'abolition des sanctions. En m'accompagnant vers la porte, le Chef du Gouvernement me répéta : " Vedrà che se il Signor Motta può fare la dichiarazione che chiedo, le ultime nubi che possono sussistere attorno alla nostra amicizia spariranno ".

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de mon respectueux dévouement.

Annexes indiquées.



Recisa dichiarazione antisanzionista di Motta

BERNA, 19.

L'on. Motta parlando a Friburgo in seno al partito conservatore ha detto: « *La S. d. N. deve essere riformata. Essa si è lanciata in un affare che supera i suoi mezzi. Oggi che il fallimento delle sanzioni è evidente, tutti quelli che vogliono salvare la pace devono convenire che quel sistema deve essere definitivamente abbandonato. Il mantenimento delle sanzioni sarebbe un errore ed il loro aggravamento una colpa pericolosa* ».

La Tribuna 10 Maggio 1936.

"Il Pole"

19. V. 1936.

Il Belgio è ostile alle sanzioni; l'Olanda è incerta, ma propende per la loro abolizione; gli Stati nordici attendono un gesto inglese; in Svizzera, l'on. Motta, parlando domenica a Friburgo, ha dichiarato che «un inasprimento delle sanzioni costituirebbe un grave errore e che anche il mantenimento delle misure attuali non può essere giustificato nè moralmente, nè politicamente, nè giuridicamente». E' noto poi l'atteggiamento preso da parecchie Nazioni sudamericane, antisanzionista ed antisocietario, mentre anche dall'India si prevede un voto per l'abbandono della Lega. Pure in Germania è viva la campagna contro l'istituzione ginevrina, rilevandosi che la colpa del suo sgretolamento risiede nello spirito e nei metodi societari, nell'abuso che si è fatto di questo spirito e nella mancata esecuzione di ciò che questo spirito esige. La riorganizzazione della Lega, si afferma a Berlino, costituirà perciò il punto principale sul quale il Governo del Reich tratterà nelle sue discussioni con l'Inghilterra. In Francia, infine, il disorientamento non è minore di quello che si nota a Londra. Comunque il «Temps» sostiene apertamente la necessità della revoca delle sanzioni e lo stesso parere esprimono altri giornali parigini, ricordando che l'Italia non può rimanere assente dagli affari europei, di cui costituisce un elemento indispensabile e insostituibile.

IL MESSAGGERO - Mercoledì 20 Maggio 1936 -

Précisa dichiarazione di Motta contro il mantenimento delle sanzioni

Berna, 19 notte.

L'on. Motta parlando a Friburgo in seno al partito conservatore ha detto: «La Società delle Nazioni deve essere riformata. Oggi che il fallimento delle sanzioni è evidente, tutti coloro che vogliono salvare la pace devono convenire che quel sistema deve essere definitivamente abbandonato. Il mantenimento delle sanzioni sarebbe un errore e il loro aggravamento una colpa pericolosa.